

République Française

Département du Finistère

COMMUNE DE POUILLAN SUR MER

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 30 septembre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : **17/09/2026**

Nombre de Conseillers
en exercice : 15
Présents : 13
Pouvoirs : 1
Votants : 14

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre, le Conseil Municipal de la Commune de POUILLAN SUR MER, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien THOMAS, Maire.

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Madame Marie Pierre BARIOU, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Sébastien THOMAS et Madame Marina LE DRO, absente.

Monsieur François GUET a été élu secrétaire de séance.

ACCEPTATION D'UN DON EN NUMERAIRE ATTRIBUE PAR LE COMITE D'ANIMATION DE POUILLAN-SUR-MER

Le Maire rappelle que le Comité d'animation de Poullan-sur-Mer a été dissout le 21 avril 2026.

Conformément aux statuts de l'association, il est mis à disposition de la Commune le solde des comptes dans le but d'acheter du matériel pour les associations de Poullan-sur-Mer.

Vu les statuts du Comité d'animation de Poullan-sur-Mer (article 14),

Vu le procès-verbal de dissolution du 21 avril 2026 reçu en Préfecture le 29 avril 2026,

Vu l'offre de don présentée par le Comité d'animation consistant en une somme de 15 620.81 €,

Considérant que ce don contribuera à aider les associations locales en leur mettant à disposition le matériel nécessaire à leurs activités,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter le don offert par le Comité d'animation.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Sébastien THOMAS

